

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
EN VISIOCONFERENCE ET PRESENTIELLE
LE JEUDI 27 NOVEMBRE à 14H00**

Présents :

Représentants des personnes accueillies :

Mme Leslie BONZANI ;
M. Jordan KELBERT ;
M. Jérémy STHELIN ;
M. Florian SOEHNLEN ;
M. Jérémy HUSSER ;
Mme Viviane MATHIEU ;
M. Guillaume SCHWARTZ ;
Mme Laurence KLEIM.

Représentant SAVA / MAVA :

M. Jonathan KAPPS

Représentants des Services Autonomie à Domicile :

M. Jérémy HUSSER ;
Mme Viviane MESSERLIN.

Représentant de l'association :

M. Elvis CORDIER

Représentant des établissements d'Accueil de Jour :

M. Laurent PARISI

Représentant des personnes accueillies du SAMSAH :

M. SCHITTLY Pierre

Représentant des familles / entourage / représentants légaux :

Mme Nathalie DOBLER ;
M. Michel BONZANI.

Représentant du personnel :

Mme Thérèse TALLE ;
M. André JELSPERGER.

Mme Christia JAEGY, secrétaire du CVS

Membres Invités :

M. Michel HECKLY, Représentant Association France AVC 68.

Excusée :

Mme Audrey BIECHLIN MORRA, Directrice qualité et parcours, Cheffe de service du SAMSAH ;
M. Jean-Paul GRETH, Président du Comité Départemental Handisport du Haut-Rhin ;
Mme MESSERLIN Viviane, Représentante des Habitats Inclusifs - SAD

1. Approbation du compte-rendu du :

- Jeudi 5 juin 2025

Approbation à l'unanimité de l'ensemble des membres présents.

2. Evènements indésirables (EI) :

Projection du diaporama (ci-joint).

Présentation par M. Elvis CORDIER ; le nombre et la nature des EI traités par la CAP du 1^{er} juin 2025 au 27 novembre 2025. Les 32 déclarations sont présentées globalement et anonymement.

3. Plaintes, réclamations et compliments :

Projection du diaporama (ci-joint).

13 réclamations ont été traitées.

4. Règlement intérieur du CVS :

Projection du diaporama (ci-joint).

Le document actuel a été validé le 17 novembre 2022 par l'ancienne équipe.

Les groupes de travail dédiés ont relu et actualisé ; une version retravaillée par certains les membres du CVS a été présentée :

- il intègre à présent, en annexe, une version "Facile à lire "
- une proposition a été faite et retenue concernant la durée du mandat qui sera de 4 ans jusqu'en 2028.

Vote : le règlement intérieur du CVS a été validé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

5. Vie associative :

5.1 Projet d'établissement et de services :

Projection du diaporama (ci-joint).

Le projet d'établissement et les PS actuels couvrent la période de 2021 -2025.

De nouveaux projets doivent être mis en œuvre pour la période 2026- 2030.

Un séminaire de lancement a eu lieu le mercredi 2 avril 2025 et a regroupé des administrateurs d'Alister, les membres du Comité de Direction, les membres du Comité de pilotage de l'actuel projet d'établissement et des représentants du CVS.

Le PE et PS seront finalisés en décembre 2025 puis présentés pour avis au 1^{er} CVS de 2026 et au CA du 12 mai 2026.

5.2 Charte des Droits et Libertés :

Le 5 novembre, un groupe de travail s'est réuni pour réécrire cette charte et les 12 droits fondamentaux sont à présent représentés par des illustrations.

Elle est actuellement en cours de finalisation.

Elle est aussi en version FàL.

5.3 Evaluation HAS :

En septembre 2026, les Accueils de Jour (SAJ et FAMJ), ainsi que le service d'aide à Domicile (PA SERVICES/CLA68/FAM HLM), seront évalués par la Haute Autorité de Santé.

Des temps d'échanges seront prévus avec les membres du CVS volontaires afin de préparer ces évaluations.

6. Rapports d'activité 2024 :

Projection du diaporama (ci-joint).

Vote : les rapports d'activités sont approuvés à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

7. Aide aux aidants :

7.1 Handiconsult :

Le financement a été reconduit de 2 ans pour la période 2026 -2027.

7.2 Aides aux aidants :

Nous proposons plusieurs actions de soutien aux proches « aidants » :

- Les Stammtischs
- Le Relayage à domicile
- La gym aidants-aidés qui va commencer à Colmar en janvier 2026 avec Siel Bleu.

7.3 Points nutrition et Activité Physiques Adaptées :

- Recrutements d'un mi-temps de professeur APA ;
- Déploiement du sport adapté individualisé en plus de séquences collectives

7.4 Actualisation du Plan Bleu :

Il s'agit du plan global de gestion des risques pour faire face à tout type de crises et de situations sanitaires exceptionnelles. Il a été mis à jour en août 2025. Les changements sont présentés en séances.

9.Point divers :

SAJ de Colmar :

- L'installation d'une 2^{ème} poignée sur la porte des toilettes afin de faciliter la manipulation de la porte ; prendre contact avec une ergothérapeute du SAMSAH.
- Point repas : la qualité des repas a baissé de qualité, ce fait a été remonté au prestataire qui ferai lui-même remonter à sa commission interne.

- L'installation de distributeur de savon au mûr ; approfondir l'étude en prenant contact avec un ergothérapeute du SAMSAH.
- Achats de jeux de société pour les malvoyants : l'équipe a déjà listé les jeux pouvant être achetés.
- Augmenter les interventions de Madame Simone ADOU, une étude a déjà été faite au niveau budgétaire cela n'est pas possible.

Proposition de date :

- le jeudi 26 mars 2026
- le jeudi 25 juin 2026
- le jeudi 26 novembre 2026

A la demande des participants, les réunions continueront à se tenir aux deux formats en même temps (=hybride): en présentiel sur deux sites (Colmar et Mulhouse) et en visioconférence pour ceux qui le souhaitent.

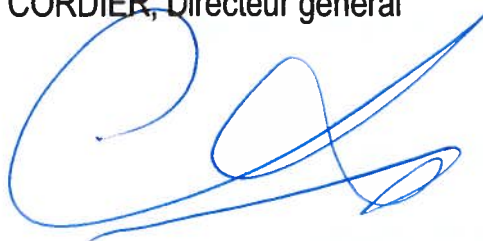
**La prochaine réunion de CVS aura lieu le jeudi 26 mars 2026
à 14h00.**

Fait à Mulhouse, le vendredi 13 février 2026

Leslie BONZANI, Présidente



Validé par
Elvis CORDIER, Directeur général



Conseil de la Vie Sociale



handicap services
alister

27 novembre 2025

Ordre du jour

1. Approbation du **compte-rendu du 05 juin** 2025 ;
2. **Evènements Indésirables** ;
3. **Plaintes, réclamations et compliments** ;
4. **Règlement intérieur du CVS** ;
5. **Vie associative** :
 - 5.1 Projet d'établissement ;
 - 5.2 Charte des droits et libertés ;
 - 5.3 Evaluations HAS (AJ et SAàD).
6. **Rapports d'activités 2024** ;
7. **Informations** :
 - 7.1 Handiconsult ;
 - 7.2 Aides aux aidants ;
 - 7.3 Projets « Nutrition » et « Activités Physiques Adaptées » ;
 - 7.4 Actualisation « Plan bleu ».
8. **Points divers.**

1. Approbation du compte-rendu

Approbation du
compte-rendu
du 05 juin 2025

Qui est « **contre** » ?

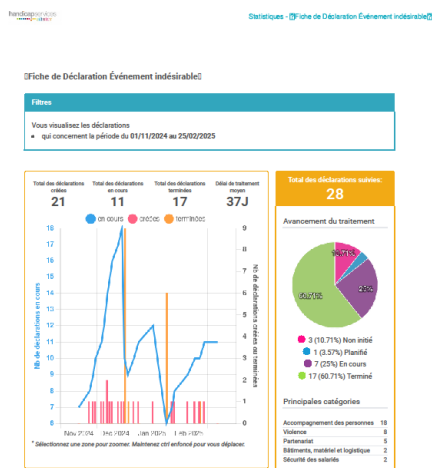
Qui « **s'abstient** » ?

Qui est « **pour** » ?

2. Evènements indésirables

Les membres du CVS sont informés du
nombre d'évènements indésirables traités
par la Commission d'Action de Progrès (CAP)
de Handicap Services Alister.

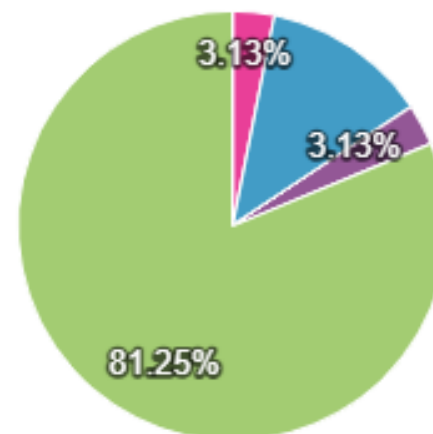
Présentation des **évènements indésirables** traités depuis juin 2025
par M Elvis CORDIER, Directeur général



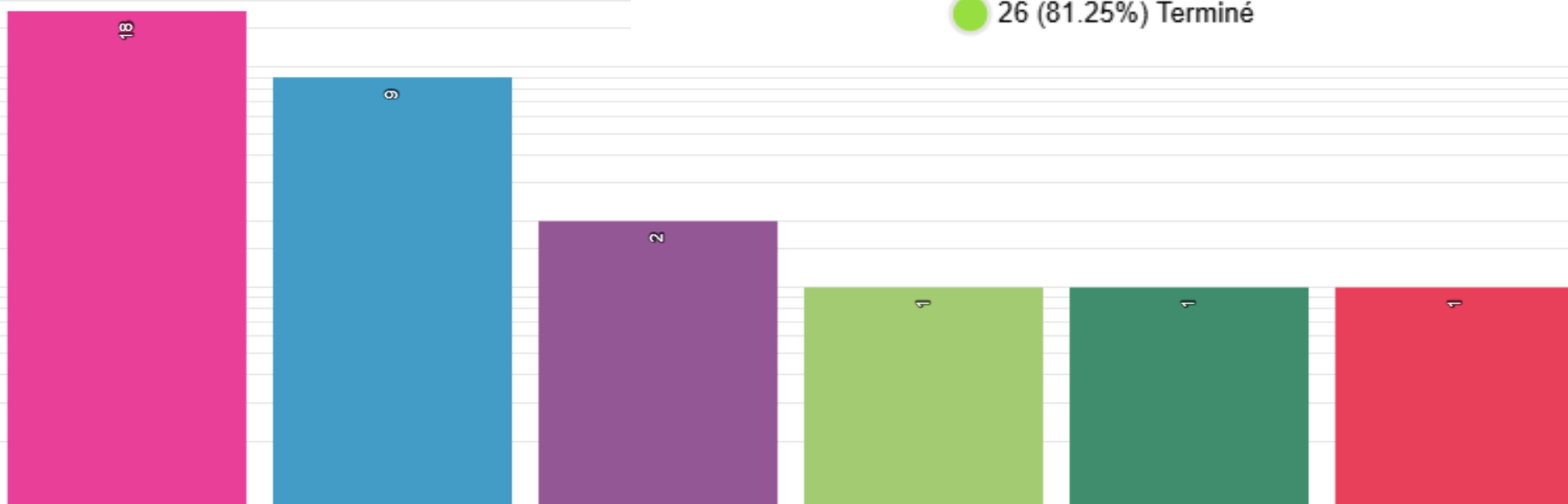
Un avis ?
Des remarques ?
Des questions ?

2. Evènements indésirables

32 déclarations suivies
du 01/06/2025 à ce jour

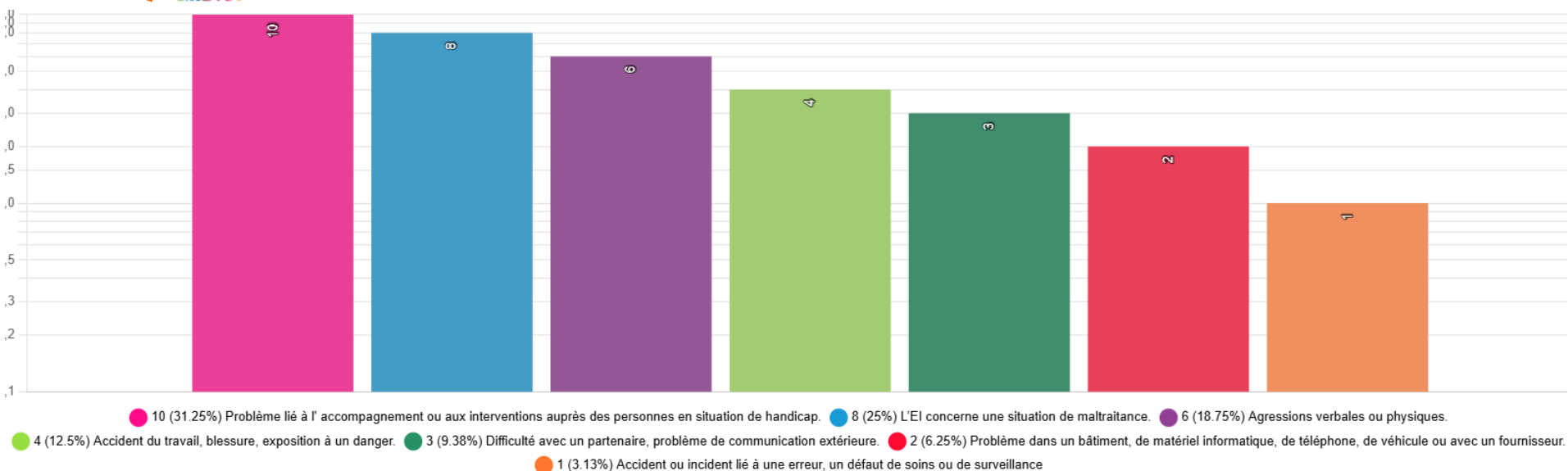


1 (3.13%) Non initié 4 (12.5%) En cours 1 (3.13%) Phase finale
26 (81.25%) Terminé



18 (56.25%) SAAD CLA 68 9 (28.13%) Accueils de Jour Mulhouse 2 (6.25%) SAMSAH Mulhouse 1 (3.13%) SAMSAH Colmar 1 (3.13%) SAJ Colmar 1 (3.13%) Plateforme (CODIR)

2. Evènements indésirables



- **Accompagnement interventions** : fugues, aidant tenant des propos diffamatoires, propos déplacés d'une personne accompagnée, problème de disponibilité de matériel pour le nettoyage lors d'incidents (AJ Mulhouse) qui a donné lieu à un RETEX ;
- **Défaut de surveillance** : chute dans le cadre des accueils de jour ;
- **Maltraitance** : 2 signalements au procureur, 5 rencontres avec les familles (2 signalements pour une même personne) ;
- **Agressions** : insultes, agressions verbales de la part de personnes accompagnées envers nos professionnels ;
- **Accidents du travail** : manutention ;
- **Difficulté partenaire** : RETEX situation Mésanges (accès, connaissance DMLU) ;
- **Logistique** : problème de couverture réseau téléphonique, impact d'un fauteuil plateforme élévatrice.

3. Plaintes, réclamations et compliments

Les membres du CVS sont informés
des « **plaintes et/ou réclamations** », et des « **compliments** » reçus
par Handicap Services Alister

Présentation par M Elvis CORDIER,
Directeur général

Un avis ?

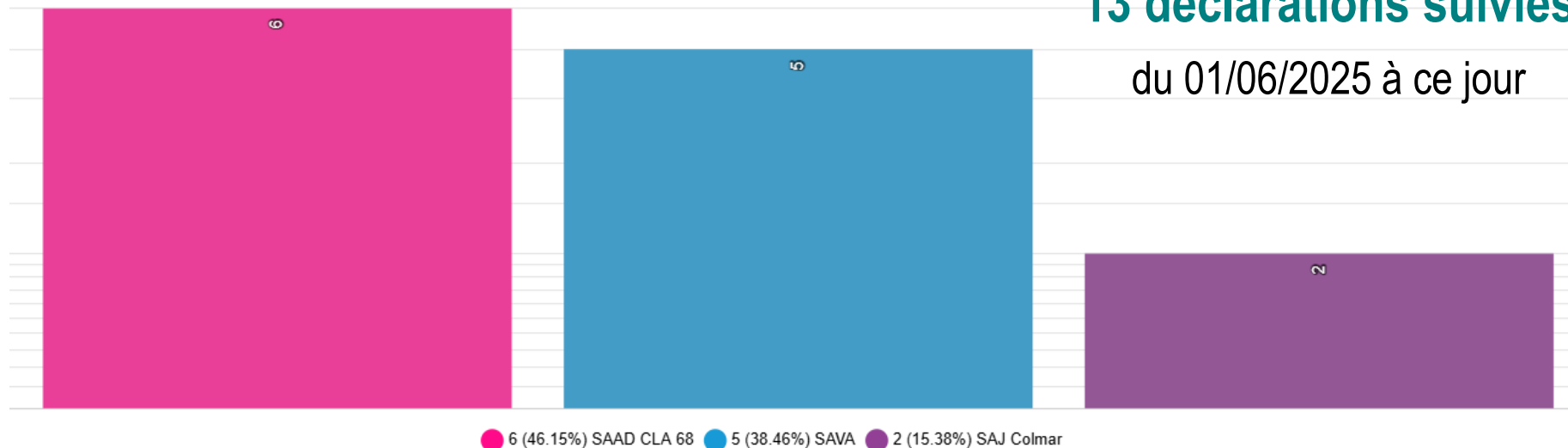
Des remarques ?

Des questions ?

3. Plaintes, réclamations et compliments

13 déclarations suivies

du 01/06/2025 à ce jour



- **5 pour « satisfaction exprimée »** : accompagnement MaVA, interventions des IDE, accompagnement Handiconsult'68 ;
- **1 suite à la procédure d'admission** : rencontre programmée ;
- **1 non respect discrétion pro Mésanges, 1 autre Passerelle** : professionnels rencontrés ;
- **1 matériel abîmé chez une personne accompagnée** : en cours ;
- **1 problème logement (M2A) MaVA, 1 dégradations insécurité Passerelle** : M2A alertés , rencontre ;
- **1 concerne le comportement d'un professionnel à l'égard d'une personne accompagnée** : professionnelle rencontrée ;
- **1 suspicion de vol** : investigations réalisées.

4. Règlement intérieur du CVS

Le **fonctionnement**, l'**organisation** ou encore les **modalités d'élections** du Conseil de la Vie Sociale sont définis dans le **Règlement intérieur du CVS**.

Le document actuel a été validé le **17 novembre 2022** par l'ancienne équipe.
Il doit être relu et actualisé suite aux **élections de novembre 2025**.

Nous vous proposons la version suivante, qui a été retravaillée
avec des représentants élus sur Colmar et Mulhouse,
lors de groupes de travail dédiés.

Merci à eux pour leurs engagements !

Règlement intérieur du CVS de Handicap Services Alister

Conforme au décret du 25 avril 2022

Version 1 du 27 novembre 2025

Préliminaire :

Le décret du 25 avril 2022, mis en application le 01 janvier 2023, prévoit que chaque CVS adopte un règlement intérieur (RI) pour son fonctionnement. Le présent RI a été discuté et approuvé en séance plénière du conseil de la vie sociale de Handicap Services Alister le 17/11/2022. Il a été actualisé lors de groupe de travail en novembre 2025.

Article 1 - Fondements

Conformément au décret N°2004-287 du 25 mars 2004, relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles et à l'article 10 de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, Handicap Services Alister a constitué un Conseil de la Vie Sociale (CVS). L'acte institutif du CVS de HANDICAP SERVICES ALISTER a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'Association ALISTER, le 22 janvier 2010.

Le Conseil de la Vie Sociale vise le bon fonctionnement de l'établissement, la bientraitance et la qualité de vie des personnes accompagnées par la plateforme de services. Dans sa composition et son fonctionnement, il associe les personnes accompagnées ainsi que leurs représentants ou aidants.

Article 2 - Missions et rôle du CVS

Le CVS est systématiquement consulté lors de l'élaboration ou de la modification :

- du règlement de fonctionnement
- du projet de l'établissement et de service,
- des documents institués par la loi 2002- 2 (le contrat de séjour, le livret d'accueil, DIPC, etc.).

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de Handicap Services Alister et sur l'évolution des réponses à apporter notamment sur :

- la démarche qualité ;
- l'organisation intérieure et la vie quotidienne ;
- l'organisation des transports des personnes adultes en situation de handicap
- le parcours de soins ou de santé;
- les activités, l'animation et la vie collective
- les projets de travaux et de gros équipements ;
- la nature et le prix des services rendus ;
- l'affectation et l'entretien des locaux ;
- les modifications substantielles touchant aux conditions d'accompagnement.

Les décisions sur la gestion et le management de la plateforme de service demeurent quant à elles réservées à la direction.

Les membres du CVS sont par ailleurs entendus lors de la procédure d'évaluation. Le CVS est informé des résultats et associé à la mise en place des mesures correctrices. Lors de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations la direction consulte le CVS.

Au-delà de la consultation, les élus du CVS et la direction promeuvent une démarche constructive pour la bientraitance et une dynamique participative pour associer les usagers aux décisions les concernant.

Article 3 – Composition du conseil :

Le conseil de la vie sociale est obligatoirement composé de trois collèges d'élus :

- Un collège représentant les personnes accompagnées
- Un collège représentant les familles et les aidants
- Un collège représentant le personnel, désignés par l'employeur sur avis du CSE.

Il est également composé de représentants de l'organisme gestionnaire : Direction générale, Direction Qualité, Chefs de service...

Le nombre des représentants des personnes accompagnées, d'une part, et de leur famille ou de leurs représentants légaux, d'autre part, doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil.

D'autres personnes (bénéficiaires de l'association, personnes qualifiées, représentants d'association partenaires...), appelées « membres invités », pourront participer ponctuellement ou régulièrement au CVS à la demande du conseil.

Les élus suppléants sont invités aux réunions du CVS.

Article 4 - Assistance par une tierce personne

Les représentants des personnes accompagnées peuvent, si besoin, se faire assister d'une tierce personne afin de permettre la compréhension de leurs interventions. La tierce personne doit respecter les règles de confidentialité.

Article 5 - Durée et fin de mandat

Les représentants des personnes accompagnées et des familles sont élus pour une durée de 5 ans.

Un élu du CVS titulaire ou suppléant, aidant, famille ou représentant d'une personne accompagnée, peut continuer à exercer sa mission jusqu'à l'échéance de son mandat.

Avant le renouvellement du Conseil, un bilan d'activité sera réalisé.

Article 6 - Fonctions au sein du CVS

Un président et un vice-président sont élus dès la première réunion du Conseil de la vie sociale parmi les représentants des personnes accompagnées et/ou des familles.

Le vote a lieu à main levée sauf demande expresse de l'un des membres. Dans ce cas un vote à bulletin secret peut être organisé. Pour être élus, le président et le vice-président doivent recueillir la majorité simple des votes exprimés parmi les élus représentants les personnes accompagnées et les familles. Les représentants de Handicap Services Alister et des professionnels ne participent pas à ce vote.

Avec l'accord des nouveaux membres élus, un second vice-président peut candidater, et être élu selon les mêmes conditions.

Un secrétaire du CVS est également élu parmi les membres du CVS. Le vote a lieu à main levée sauf demande expresse de l'un des membres. Dans ce cas un vote à bulletin secret peut être organisé. Pour être élu, le secrétaire doit recueillir la majorité simple des votes exprimés. Tous les collègues votent.

Le président préside le conseil et assure l'expression libre de tous les membres. Il est assisté en tant que de besoin par le représentant de la direction de Handicap Services Alister. En cas d'absence ou de départ du président, il est remplacé par le vice-président.

Le président du CVS oriente les demandeurs vers les personnes qualifiées, le dispositif de médiation ou le délégué territorial du défenseur des droits lorsqu'il est saisi de demandes d'information ou de réclamations.

Article 7 - Convocation et préparation des réunions

Le conseil de la vie sociale se réunit au minimum trois fois par an.

Les réunions se tiennent sur convocation du président, en concertation et avec le soutien logistique de la direction d'Alister. Le président fixe l'ordre du jour et le communique au moins 15 jours à l'avance.

Le CVS peut se réunir à la demande de la majorité des membres élus ou sur demande du directeur de l'association.

Le conseil délibère sur les questions figurant à l'ordre du jour à la majorité des membres présents sur site ou en visio conférence. Seuls les élus titulaires votent.

Pour associer les personnes accompagnées et les familles à la préparation et la compréhension des travaux du CVS, chaque collègue pourra organiser des réunions sous la responsabilité du président ou du vice-président.

Par ailleurs, dans le cadre du projet d'établissement d'Alister, les membres du CVS pourront être invités à représenter le CVS au sein des groupes de travail. La participation aux chantiers du projet d'établissement se fait sur la base du volontariat.

Dans les accueils de jour, des temps d'échanges préparatoires seront organisés sur plusieurs jours de la semaine dans le mois qui précède la réunion du CVS, afin que l'ensemble des personnes accompagnées soient invitées à s'exprimer.

Article 8 - Confidentialité

Des cas ou situations particulières peuvent être évoqués en séance. Le CVS n'a pas vocation à trouver une solution immédiate à des situations complexes. Ces exemples sont des moyens pour aborder des sujets en rapport avec l'organisation générale de l'établissement.

Les informations concernant les personnes, échangées lors des débats, sont strictement confidentielles.

Les débats doivent se dérouler librement et en aucun cas, il ne doit être fait état, après la réunion, des propos tenus lors des réunions ni de mentionner les noms des intervenants, afin de respecter la libre parole de tous qu'il s'agisse de personnes accompagnées ou non.

Article 9 - Animation des réunions

L'animation de la réunion du CVS est assurée par le président ou en son absence par l'un des deux vice-présidents, avec le soutien bienveillant du représentant de la direction de l'association.

L'animateur doit veiller à ce que tous les membres puissent être entendus.

En l'absence du président et des vice-présidents la réunion est reportée.

Article 10 - Secrétariat, compte rendu et publicité

Le secrétariat de séance est confié au secrétaire du CVS. Un soutien administratif est mis à disposition du CVS par l'association, sous la forme de mise à disposition de temps de travail d'un(e) assistant(e) de direction.

Le compte-rendu (ou relevé de conclusions) est signé par le président et le directeur de l'association, puis soumis à l'approbation des membres de CVS lors de la réunion suivante.

Lors de la rédaction du compte-rendu, il convient de veiller à l'anonymisation des personnes évoquées lors des réunions.

Le compte rendu du CVS est diffusé par affichage et par voie numérique dans l'établissement par courriel et ainsi que par AGEVAL et consultable à la demande.

Un exemplaire est conservé par l'organisme gestionnaire.

Un prospectus présentant le CVS aux personnes nouvellement accompagnées permet d'expliquer son rôle et de donner la liste des personnes à contacter pour saisir le conseil.

Article 11 - Invitation aux réunions

Le Conseil de la vie sociale peut, en fonction des sujets à l'ordre du jour, inviter toute personne ou représentant interne ou externe à participer à ses échanges (familles, résidents, professionnels, association...).

Un représentant élu de la ville de Mulhouse et Colmar, de la M2A, de la Collectivité européenne d'Alsace ou de l'ARS peut être invité par le Conseil de la vie sociale à participer ponctuellement ou régulièrement aux réunions. Il en est de même pour une personne qualifiée sur un sujet précis à l'ordre du jour ou pour un appui-conseil concernant l'évolution ou le fonctionnement du CVS.

Article 12 - Renouvellement, carence et désignation

Si un membre cesse ses fonctions en cours de mandat, il est remplacé par un suppléant ou un membre invité pour la période du mandat restant à couvrir. Lorsque le nombre d'élus ayant quitté leurs fonctions devient trop important, de nouvelles élections anticipées peuvent être organisées sur décision du conseil, pour le renouvellement du CVS.

Article 13 - Autres dispositions

Le CVS doit être tenu informé des suites réservées à ses avis ou propositions directement en séance ou lors des réunions ultérieures. La direction met à disposition du président du CVS les informations nécessaires à ses missions.

Article 14 - Préparation et déroulement des élections

Le CVS sortant détermine avec la direction la date de l'élection. Les élections sont préparées par une commission composée de représentant des personnes accompagnées, des familles et de la direction.

En accord avec le CVS, la direction annonce à toutes les familles (par courrier) et à toutes les personnes accompagnées la date des prochaines élections et le délai de dépôt des candidatures.

La liste des candidats titulaires et suppléants pour chaque collège du CVS est ensuite diffusée aux personnes et aux familles.

En ce qui concerne l'élection des représentants des familles, il est mis en place la possibilité de vote par correspondance. La direction se chargera de l'envoi de la liste des candidats avec une enveloppe timbrée à retourner cachetée jusqu'au jour de l'élection, si possible avec le nom du référent familial au dos de l'enveloppe d'envoi.

Pour impliquer les personnes accompagnées, un atelier d'expression expliquant le rôle du CVS, des élus et le déroulement des élections est organisé durant la période électorale.

Le(s) jour(s) et horaires des élections sont déterminés avec une large plage horaire pour la tenue du bureau de vote permettant une bonne participation.

Le dépouillement est assuré à la fin du scrutin ; un procès-verbal est établi et co-signé par la direction, et un représentant du CVS.

En cas d'un nombre de candidats supérieur au nombre d'élus prévus, sont élus ceux qui auront obtenu le plus de voix.

Annexe : version « Facile à lire »

Le présent règlement intérieur a été adopté par le Conseil de la vie sociale lors de sa réunion du 17/11/2022. Actualisé et adopté en séance le 27/11/2025.

Le président du CVS

Signature

La direction de l'établissement

Signature

Il intègre à présent, en annexe, une version

« Facile à lire »



Nous vous proposons **un logo spécifique**
pour mieux identifier les versions « **Facile à lire** »
de nos documents officiels.

Préliminaire

Le CVS (Conseil de la Vie Sociale) est un groupe qui aide à améliorer la vie des personnes accompagnées par Handicap Services Alister. Ce règlement explique comment le CVS fonctionne. Il a été écrit en 2022 et mis à jour en novembre 2025.

1. À quoi sert le CVS ?

Le CVS a pour mission de :

Donner son avis sur les règles de l'établissement.

Participer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes accompagnées.

Aider à organiser la vie quotidienne, les transports, les activités, et les projets de l'établissement.

Être informé des décisions importantes et faire des propositions.

La direction prend les décisions finales.

2. Qui fait partie du CVS ?

Le CVS est composé de :

Personnes accompagnées (ceux qui utilisent les services).

Familles ou aidants (ceux qui aident les personnes accompagnées).

Personnel (ceux qui travaillent à Handicap Services Alister).

Représentants de l'association (ceux qui gèrent l'établissement).

Les personnes accompagnées et leurs familles doivent être plus nombreuses que les autres membres.

D'autres personnes peuvent être invitées ponctuellement.

3. Aide pour participer

Les personnes accompagnées peuvent se faire aider par une personne de confiance pour comprendre et s'exprimer.

4. Durée du mandat

Les membres sont élus pour 5 ans. Ils peuvent continuer jusqu'à la fin de leur mandat.

5. Rôles dans le CVS

Un président et un vice-président sont élus parmi les personnes accompagnées ou leurs familles.

Un secrétaire est élu pour écrire ce qui est dit pendant les réunions.

Le président anime les réunions et aide tout le monde à s'exprimer.

6. Réunions

Le CVS se réunit au moins 3 fois par an.

Les réunions sont préparées à l'avance.

L'ordre du jour est envoyé 15 jours avant.

Tout le monde peut demander une réunion si c'est important.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

7. Confidentialité

Ce qui est dit en réunion reste secret. On ne donne pas les noms des personnes après la réunion.

8. Comment se passent les réunions ?

Le président ou un vice-président anime la réunion.

Tout le monde peut parler et être écouté.

Si le président et les vice-présidents sont absents, la réunion est reportée.

9. Compte-rendu

Un compte-rendu est écrit après chaque réunion.

Il est signé par le président et la direction.

Il est affiché et envoyé par email.

Les noms des personnes ne sont pas écrits.

10. Élections

Les élections sont organisées tous les 5 ans.

Les personnes accompagnées et leurs familles votent.

Il y a des ateliers pour expliquer le rôle du CVS.

On peut voter par correspondance.

Résumé simplifié

Le CVS de Handicap Services Alister est un groupe qui :

Écoute les personnes accompagnées, leurs familles et le personnel.

Donne son avis sur les règles, les projets et la vie quotidienne.

Organise des réunions au moins 3 fois par an.

Garde les informations secrètes pour protéger tout le monde.

Est élu pour 5 ans, avec des élections organisées pour tous.

Son but : améliorer la vie des personnes accompagnées et les associer aux décisions.

Mise aux votes du nouveau

Règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale :

Qui est « **contre** » ?

Qui « **s'abstient** » ?

Qui est « **pour** » ?

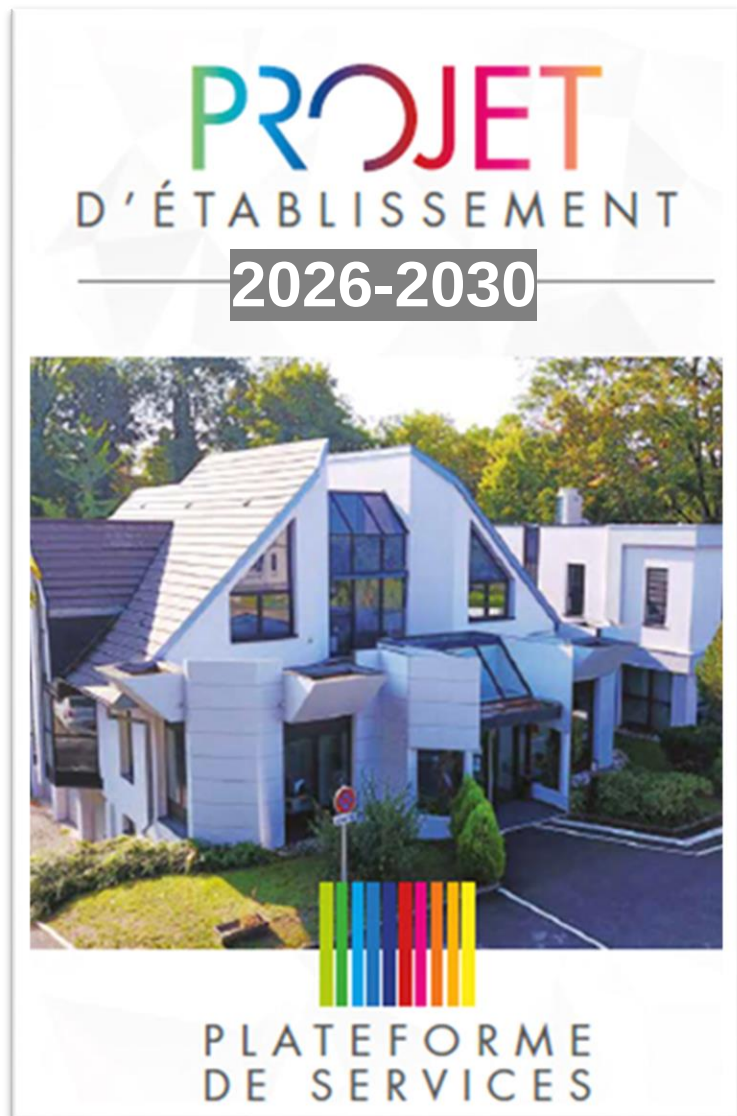
5. Vie associative

5.1 Projet d'établissement ;

5.2 Charte des droits et libertés ;

5.3 Evaluations externes « Accueils de Jour » et « Services d'Aide à Domicile ».

5.1 Projet d'établissement



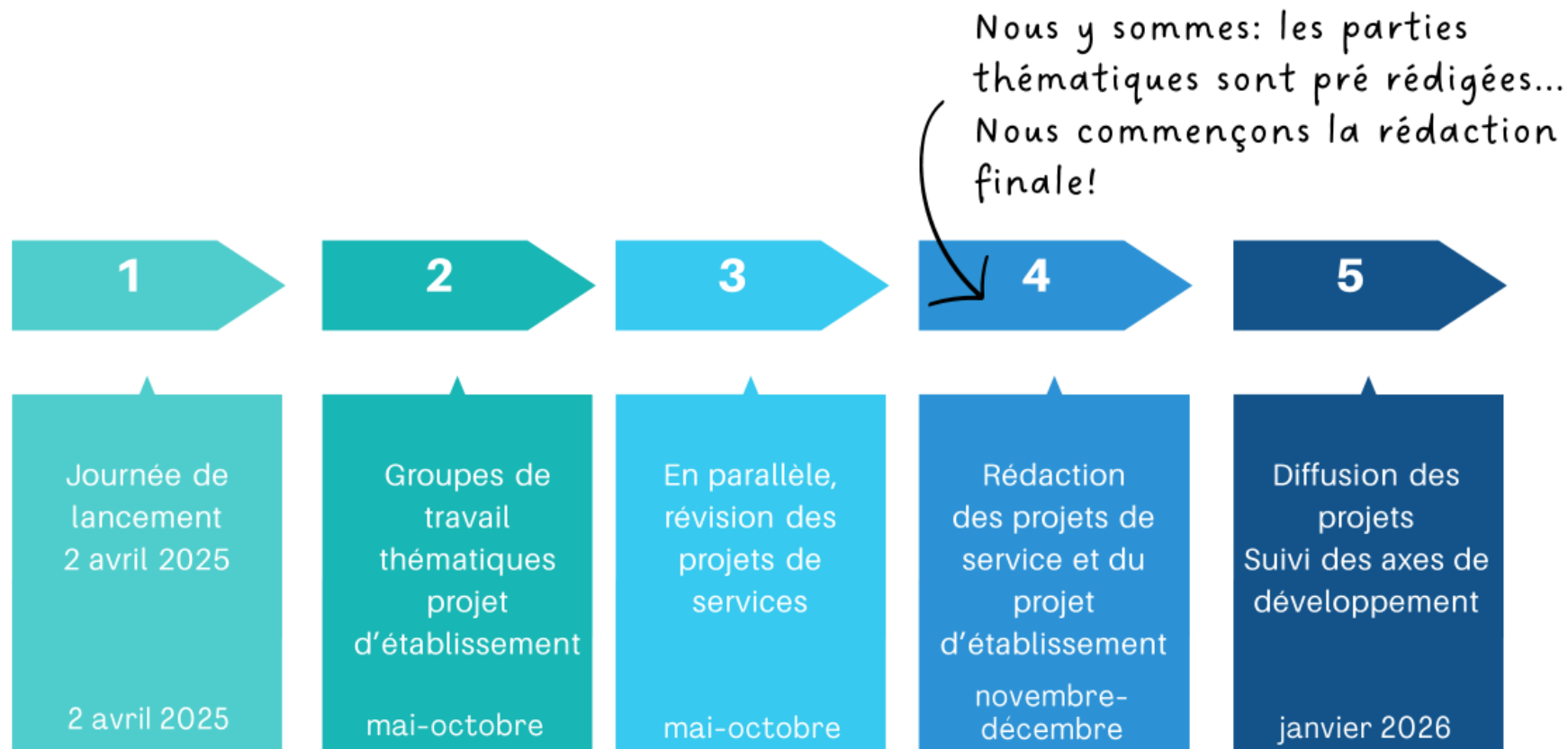
Le **Projet d'établissement** actuel couvre la période **2021-2025**.

Un **nouveau projet** doit être mise en œuvre pour la période **2026-2030**.

Un **séminaire de lancement** a eu lieu le **mercredi 02 avril 2025**, et a regroupé :

- des **Administrateurs d'ALISTER** ;
- les **membres du Comité de Direction** ;
- les **membres du Comité de pilotage** de l'actuel Projet d'établissement ;
- des **représentants du Conseil de la Vie Sociale**.

5.1 Projet d'établissement



Suivi par le COPIL rédaction Projet d'Etablissement ...

5.1 Projet d'établissement

LES GROUPES DE TRAVAIL PE



Définition d'une
politique d'établissement
pour chaque thématique
selon la "road map" du 2
avril ...

Les thématiques pré rédigées

Droits des personnes accompagnées	Démarche qualité & Procédure d'accompagnement
Projet de soins & Prévention et promotion de la santé	Vie sociale
Soutien aux aidants	Bientraitance & lutte contre la maltraitance
Vie intime, affective et sexuelle	Communication

5.1 Projet d'établissement

LES PROJETS DE SERVICES



Intègrent les parties
thématiques rédigées par
les groupes "projet
d'établissement"

Les accueils de jour SAJ-FAMJ Mulhouse & SAJ Colmar	Le SAMSAH Mulhouse & Colmar
Le SAVA & la MaVA	Nos SAD CLA 68 & PA Services
Notre dispositif Handiconsult'68 Intégré au projet d'établissement	Notre dispositif d'habitats inclusifs intégrant l'aide à la vie partagée, le FAM hors les murs et CLA 68

5.2 Charte des Droits et Libertés



Le 05 novembre, un groupe de travail (*) s'est réuni pour réécrire la
Charte des Droits et Libertés des personnes accompagnées
par Handicap Services Alister.

Les **12 droits fondamentaux** ont été discutés ensemble afin de décrire
comment cela se traduit concrètement pour chacun dans l'association.

5.2 Charte des Droits et Libertés

Elle est elle aussi en



La charte est à présent **en cours de finalisation** (mise en forme).

Nous souhaitons à présent **représenter ces droits par des illustrations** :

dessins, peintures, pictogrammes, BD...

* Merci à Leslie, Jonathan, Jérémy, Thérèse, Nicolas, Léa, Audrey et Laurent pour leurs participations actives et enrichissantes.

5.3 Evaluation HAS

En septembre 2026, les **Accueils de jour** (SAJ et FAMJ), ainsi que le **Service d'Aide à Domicile** (CLA 68), seront évalués par la **Haute Autorité de Santé**.

Comme pour le Service d'Accueil de Jour en 2023, le **Conseil de la Vie Sociale sera entendu dans le cadre d'entretien** spécifique.

Des **temps d'échanges** seront organisés en 2026 **pour vous aider à préparer** au mieux cet entretien avec nos évaluateurs.

Des remarques ?

Des questions ?

6. Rapports d'activité 2024

En complément du Rapport d'activité de la Plateforme de services, nous vous présentons les **rapports d'activité 2024** des services :

- **Accueils de jour ;**
- **SAMSAH ;**
- **SAVA ;**
- **Service d'Aide à Domicile.**





HANDICAP SERVICES ALISTER

**ACCUEILS DE JOUR
ÉVASION**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2024**





Responsabilité Sociétale des Entreprises

Handicap Services Alister s'engage activement dans une démarche de **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** qui vise à réduire l'impact environnemental des activités de la Plateforme, tout en renforçant le bien-être au travail. Elle est progressivement intégrée à tous les niveaux de notre fonctionnement. Un groupe de travail, regroupant 12 représentants des différents sites et services, se réunit 6x fois par an.

Des **actions concrètes** ont été mises en place, telles que la réduction des consommations d'énergie par l'optimisation des équipements et des comportements écoresponsables. Le tri sélectif des déchets va être systématisé dans l'ensemble des établissements. Une réflexion sur l'usage de produits d'entretien plus sains et respectueux de l'environnement contribue à concilier sécurité sanitaire et impact environnemental. Parallèlement, des efforts sont faits pour **améliorer la qualité de vie au travail** : formations, écoute active et prévention des risques psychosociaux.

Cette démarche RSE traduit la volonté de l'association de **concilier performance sociale, environnementale et humaine.**

Déploiement du Dossier Unique Informatisé

Faisant suite aux travaux de paramétrage, de nombreuses formations ont été proposées aux professionnels afin de préparer le déploiement.

Dès le 02 janvier 2024, les Accueils de jour ont utilisé les différentes fonctionnalités du **Dossier Unique Informatisé "IMAGO-DU"** : dossiers des personnes accompagnées, traçabilité des actes de soins, plannings et choix d'activité, présences et absences sont ainsi complétées dans le logiciel.

Il permet de sécuriser et de centraliser l'ensemble des informations et données personnelles.

L'interopérabilité avec les **Messageries Sécurisées de Santé** et le **Dossier Médical Partagé** permet de mieux répondre aux exigences de sécurité dans les échanges de données de santé.

Nous gardons la main sur le paramétrage du logiciel, et ainsi, nous pouvons le modifier et prendre en compte les besoins d'ajustement et adapter le logiciel à nos besoins et attentes.

L'ergonomie en est facilitée et les professionnels ont pu adopter sans difficulté ce nouvel outil.

Les activités physiques adaptées

Les **Activités Physiques Adaptées (APA)** jouent un rôle essentiel dans l'inclusion et le bien-être des personnes accompagnées. Elles permettent d'améliorer la condition physique, l'autonomie et la qualité de vie. Les **sports adaptés proposés** dans les accueils de jour : pétanque, boccia, basket, billard, gym douce... s'adaptent aux besoins particuliers de chacun.

L'association **Siel Bleu**, propose des programmes d'activités physiques pour les personnes accompagnées à raison de 2 séances mensuelles.

Temps fort de 2024, nos **Olympiades** ont été un événement festif et sportif qui valorise les capacités de chacun avec des épreuves accessibles à tous.

De plus, des personnes accompagnées ont participé à la **Solirun's**, une course solidaire organisée par Courses Horizon sur la base nautique de Houssen. Elles ont ainsi profité de moments forts en émotions sur un parcours adapté à tous.

Ces initiatives, portées notamment par les Accueils de jour, montrent combien l'APA est un levier d'épanouissement, de santé et d'inclusion pour les personnes en situation de handicap.

Renouvellement du Conseil de la Vie Sociale

Le **Conseil de la Vie Sociale (CVS)** de Handicap Services Alister est l'instance de représentation et d'expression des personnes accompagnées au sein de la Plateforme de services. Il joue un rôle essentiel dans le dialogue entre les personnes en situation de handicap, leurs familles, les professionnels et la direction.

En 2024, des **élections ont permis de renouveler l'ensemble des représentants** des personnes accompagnées, des familles et du personnel.

Cette même année, le CVS s'est réuni 3 fois pour échanger sur la qualité de vie, les projets, l'organisation du quotidien et les améliorations à apporter. Il permet aux personnes de faire entendre leur voix, de proposer des idées et de participer activement aux décisions qui les concernent. Le CVS est un **outil de démocratie participative, garant du respect des droits et du bien-être des personnes accompagnées**. Chez Handicap Services Alister, il reflète l'engagement de l'association en faveur de l'écoute, de la transparence et de la co-construction des parcours de vie.

Responsabilité Sociétale des Entreprises

Handicap Services Alister s'engage activement dans une démarche de **Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)** qui vise à réduire l'impact environnemental des activités de la Plateforme, tout en renforçant le bien-être au travail. Elle est progressivement intégrée à tous les niveaux de notre fonctionnement. Un groupe de travail, regroupant 12 représentants des différents sites et services, se réunit 6x fois par an.

Des **actions concrètes** ont été mises en place, telles que la réduction des consommations d'énergie par l'optimisation des équipements et des comportements écoresponsables. Le tri sélectif des déchets va être systématisé dans l'ensemble des établissements. Une réflexion sur l'usage de produits d'entretien plus sains et respectueux de l'environnement contribue à concilier sécurité sanitaire et impact environnemental. Parallèlement, des efforts sont faits pour **améliorer la qualité de vie au travail** : formations, écoute active et prévention des risques psychosociaux.

Cette démarche RSE traduit la volonté de l'association de **concilier performance sociale, environnementale et humaine**.



97 / 30
PERSONNES ACCOMPAGNÉES /
NOMBRE DE PLACES
2023 : 95 / 30



100% / 78%
TAUX DE FRÉQUENTATION
PLANIFIÉ / RÉALISÉ
2023 : 90 % / 73 %



13
ENTREES
2023 : 12



12
SORTIES
2023 : 11



12
PROFESSIONNELS
2023 : 12

handicap
services
alister



S.A.J. Evasion

Service d'Accueil de Jour

F.A.M. Evasion

Foyer d'Accueil Médicalisé

S.A.M.S.A.H.

Service d'Accompagnement
Médico-Social pour Adultes

S.A.V.A.

Service d'Accompagnement
à la Vie Autonome

C.L.A. 68

Cérébro-Lésion Assistance
du Haut-Rhin

P.A. Services ALISTER

Personnes Agées Services

HANDICONSULT 68

Handiconsultation

HANDICAP SERVICES ALISTER

**SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
MEDICO-SOCIAL POUR
ADULTES HANDICAPES**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2024**

Évaluation HAS du SAMSAH

En octobre, le SAMSAH a été évalué par la Haute Autorité de Santé (HAS) dans le cadre de la nouvelle procédure d'évaluation de la qualité des ESSMS. Les résultats sont très positifs, avec une moyenne des 157 critères évalués comprise entre 3,5 et 4, ce dernier représentant le niveau attendu tout à fait satisfaisant. Huit critères, dont plusieurs impératifs, ont obtenu la note maximale avec une cotation « étoile », soulignant un niveau optimisé. Ces critères concernent notamment le respect des droits, l'éthique, la participation des personnes accompagnées, la démarche de bientraitance, l'utilisation des outils numériques, ainsi que la gestion des plaintes et réclamations. Cette évaluation vient reconnaître la qualité du travail mené au quotidien par l'équipe pluridisciplinaire.

Évolution du projet de soins

Dans le cadre de l'évolution du projet de soins, un travail approfondi a été mené par les professionnels soignants, sous l'impulsion de la direction des soins, autour de deux axes prioritaires : l'évaluation de la douleur et le risque médicamenteux. Cette démarche a permis la formalisation de procédures internes visant à renforcer la qualité et la sécurité des accompagnements. Par ailleurs, une plaquette de sensibilisation au risque médicamenteux, à destination des personnes accompagnées, a été conçue afin de favoriser leur information et leur implication dans le suivi de leur traitement. Ce travail illustre l'engagement du SAMSAH en matière de prévention, d'éducation à la santé et de bientraitance.

Implication dans l'ouverture des Mésanges

Le SAMSAH s'est fortement impliqué dans l'ouverture des Mésanges, nouveau site d'habitat inclusif situé à Colmar. Ce projet, porté en partenariat avec les acteurs du territoire, vise à offrir un cadre de vie sécurisant et stimulant aux personnes en situation de handicap, tout en favorisant leur autonomie et leur inclusion sociale. L'équipe du SAMSAH a participé activement à l'identification et l'accompagnement des premiers habitants dans leur projet de relogement, à la coordination avec les partenaires médico-sociaux, ainsi qu'à la mise en place d'un cadre de soutien adapté aux besoins de chacun.

Mise en place du dossier usager informatisé IMAGO

Depuis le 1er janvier, le SAMSAH utilise le logiciel IMAGO pour la gestion du dossier de l'usager informatisé. Cette évolution majeure marque une étape importante dans la modernisation des pratiques professionnelles. L'outil facilite la traçabilité, la coordination des interventions et le partage d'informations au sein de l'équipe pluridisciplinaire, tout en renforçant la sécurité des données. Sa mise en place s'est accompagnée d'un accompagnement au changement et d'une formation des professionnels, permettant une appropriation rapide de l'outil. Cette transition vers le numérique s'inscrit pleinement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Évaluation HAS du SAMSAH

En octobre, le SAMSAH a été évalué par la Haute Autorité de Santé (HAS) dans le cadre de la nouvelle procédure d'évaluation de la qualité des ESSMS. Les résultats sont très positifs, avec une moyenne des 157 critères évalués comprise entre 3,5 et 4, ce dernier représentant le niveau attendu tout à fait satisfaisant. Huit critères, dont plusieurs impératifs, ont obtenu la note maximale avec une cotation « étoile », soulignant un niveau optimisé. Ces critères concernent notamment le respect des droits, l'éthique, la participation des personnes accompagnées, la démarche de bientraitance, l'utilisation des outils numériques, ainsi que la gestion des plaintes et réclamations. Cette évaluation vient reconnaître la qualité du travail mené au quotidien par l'équipe pluridisciplinaire.



252

72 COLMAR (SAMSAH + EVAL. PCH)
180 MULHOUSE (SAMSAH + EVAL. PCH)
PERSONNES EN FILE ACTIVE

2023 : 272

72 COLMAR / 200 MULHOUSE



229

ACCOMPAGNEMENTS

69

ÉVALUATIONS



95

60 SAMSAH / 54 EVALUATION PCH
ENTREES

2023 : 102



119

98 SAMSAH / 42 EVALUATION PCH
SORTIES

2023 : 106



17

PROFESSIONNELS

2023 : 17



HANDICAP SERVICES ALISTER

**SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
A LA VIE AUTONOME**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



Déploiement dossier Unique IMAGO

Après avoir été site pilote en 2023, l'utilisation du dossier unique « Imago » a été officialisée à partir de 2024 pour toute la plateforme de services. Ce dossier unique est un outil central qui permet de rassembler toutes les informations essentielles concernant la personne accompagnée. Il vise à assurer une meilleure coordination des interventions, à respecter la confidentialité, et à garantir une prise en charge personnalisée et cohérente. Il comprend le projet personnalisé, les évaluations, les suivis, et les documents administratifs. Son objectif principal est de centraliser toutes les données pour faciliter la communication entre les différents professionnels intervenant auprès de la personne accompagnée par le SAVA.

Lancement projets apprentissage en réalité virtuelle

Il y a deux ans maintenant, m2A Habitat a souhaité soutenir le travail de l'association Alister, en proposant d'apporter des outils de sensibilisation et d'accompagnement à l'autonomie aux personnes accompagnées par la Maison pour la Vie Autonome (MAVA) située à Pfstatt. En partenariat avec Bulle 360, une association spécialisée dans le domaine de la vidéo en réalité virtuelle. La réalité virtuelle offre des possibilités incroyables pour rendre l'apprentissage plus immersif, interactif et engageant. Elle permet aux apprenants de vivre des expériences concrètes dans un environnement simulé, ce qui peut grandement améliorer la compréhension et la mémorisation des concepts. Ce projet concrétisé, a été lancé et inauguré le 05/09/2024.

Evaluation externe

2024 a été l'année de l'évaluation externe par la HAS du SAVA. Un travail consciencieux de l'équipe du SAVA, réalisé en lien avec la Direction Qualité de la Plateforme, a abouti à une excellente notation du service par les évaluateurs. Ce rapport a mis en lumière un travail d'équipe exemplaire et efficace au centre duquel les personnes que nous accompagnons ont toute leur place. Nous pouvons collectivement être très fiers de ces excellents retours. Un grand bravo à toutes les équipes qui ont préparé ces évaluations et qui œuvrent au quotidien pour favoriser l'autonomie des personnes vivant avec un handicap.

OLYMPIADES Alister

Le 04 juillet se sont déroulées les OLYMPIADES Alister. Une organisation complexe dans laquelle les salariés du SAVA se sont beaucoup impliqués pour cette journée conviviale et pleine d'enthousiasme.

Le grand espace, mis à disposition par la ville de Kingersheim, nous a permis d'accueillir différentes activités sportives et ludiques adaptées à tous les niveaux. Près de 200 participants, accompagnés par Handicap Services Alister, ont relevé en équipe des défis sportifs, comme des courses en fauteuil roulant, des jeux de précision, ou encore des activités de coordination. Nos animateurs et bénévoles, bienveillants et motivés, ont encouragé chacun à donner le meilleur de lui-même dans une atmosphère de solidarité et de respect.

Au fil de la journée, des moments de partage et de convivialité se sont succédés : démonstrations sportives, pauses, échanges autour de rafraîchissements... A l'issue des épreuves, des prix et des médailles ont été remis aux participants, symboles de leur courage et de leur esprit d'équipe. L'événement s'est terminé par un grand rassemblement, où tout le monde a dansé ou simplement partagé un moment de joie collective. C'est une journée exceptionnelle qui célèbre la diversité, l'inclusion et la capacité de mobilisation de notre association.

OLYMPIADES Alister

Le 04 Juillet se sont déroulées les OLYMPIADES Alister. Une organisation complexe dans laquelle les salariés du SAVA se sont beaucoup impliqués pour cette journée conviviale et pleine d'enthousiasme.

Le grand espace, mis à disposition par la ville de Kingersheim, nous a permis d'accueillir différentes activités sportives et ludiques adaptées à tous les niveaux. Près de 200 participants, accompagnés par Handicap Services Alister, ont relevé en équipe des défis sportifs, comme des courses en fauteuil roulant, des jeux de précision, ou encore des activités de coordination. Nos animateurs et bénévoles, bienveillants et motivés, ont encouragé chacun à donner le meilleur de lui-même dans une atmosphère de solidarité et de respect.

Au fil de la journée, des moments de partage et de convivialité se sont succédés : démonstrations sportives, pauses, échanges autour de rafraîchissements... A l'issue des épreuves, des prix et des médailles ont été remis aux participants, symboles de leur courage et de leur esprit d'équipe. L'événement s'est terminé par un grand rassemblement, où tout le monde a dansé ou simplement partagé un moment de joie collective. C'est une journée exceptionnelle qui célèbre la diversité, l'inclusion et la capacité de mobilisation de notre association.

Dans le même esprit, le 30 octobre dernier ont eu lieu les « **Oktober Alister Fecht** », nous vous présenterons une vidéo à la fin de la réunion.



17

15 + 2 HORS LES MURS
PERSONNES ACCOMPAGNÉES

2023 : 20



4 573

ACTES D'ACCOMPAGNEMENT

2023 : 3 980



10

9 + 1 HORS LES MURS
ENTREES

2023 : 11



9

8 + 1 HORS LES MURS
SORTIES

2023 : 11



8

PROFESSIONNELS

2023 : 8

handicap
services
alister



S.A.J. Evasion

Service d'Accueil de Jour

F.A.M. Evasion

Foyer d'Accueil Médicalisé

S.A.M.S.A.H.

Service d'Accompagnement
Médico-Social pour Adultes

S.A.V.A.

Service d'Accompagnement
à la Vie Autonome

C.L.A. 68

Cérébro-Lésion Assistance
du Haut-Rhin

P.A. Services ALISTER

Personnes Agées Services

HANDICONSULT 68

Handiconsultation

HANDICAP SERVICES ALISTER

**CÉRÉBRO-LÉSION
ASSISTANCE 68**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2024**

L'ouverture du site des Mésanges à Colmar

Fruit d'un travail de partenariat de deux années avec Pôle Habitat Colmar-Centre Alsace, le site des Mésanges a ouvert en octobre 2024. Ce site d'habitat inclusif est accompagné par Handicap Services Alister avec une palette de prestations d'accompagnement telles que l'aide à la vie partagée (AVP), d'une coordination SAMSAH et d'un accompagnement en aides humaines par CLA68. Une toute nouvelle équipe, encore en cours de construction a débuté sous la supervision de Hind Kanoun, responsable de ce site et également du site du Phénix à Kingersheim. Cette équipe est d'ores et déjà reconnue par les locataires pour son dynamisme et son adaptation rapide aux situations d'accompagnement. Des débuts très prometteurs !

Des temps d'activités renforcés sur le site de la Passerelle

En 2024, l'engagement des professionnels du site de la Passerelle a permis la réalisation de 18 activités en plus des temps de vie sociale des personnes accompagnées. Ces moments sont appréciés des locataires et la participation croît de manière continue. Handicap services Alister propose aux professionnels accompagnant de se former aux techniques d'animation.

En appui, des compétences externes à la plateforme (un professeur d'activité physique adaptée et une diététicienne) proposent des activités de sport adapté et des ateliers de nutrition et d'équilibre alimentaire.

Ces actions permettent aux habitants de la Passerelle de sortir de leur environnement habituel, de se rencontrer, de créer des liens avec le voisinage et de développer leurs connaissances. Les professionnels de CLA68 apprécient ces actions qui les ouvrent sur de nouveaux horizons.

Le développement des projets d'accompagnement personnalisé (PAP)

L'évaluation des besoins et des attentes de la personne et de son entourage sont au cœur de nos accompagnements. En 2024, le service CLA68 a formalisé cette pratique en intégrant le développement des projets d'accompagnement personnalisé (PAP) pour chaque personne accompagnée via le dossier unique informatisé (dossier IMAGO-DU). Le PAP est construit avec la personne accompagnée, est réévalué dès que des nouveaux besoins émergent, que ceux-ci évoluent et qu'un objectif d'accompagnement est identifié. Les PAP sont réévalués à minima une fois/an.

Les Olympiades, vecteur de partage et solidarité

Un des temps forts de l'année a été l'organisation des Olympiades à l'échelle de la plateforme. Plus de 6 mois de préparation ont été nécessaires. Les professionnels de tous les sites et services de la plateforme ont contribué à la préparation, la recherche de partenaires, de bénévoles, de financements.

Cette journée, placée sous le thème de Paris 2024, a mobilisé 99 accompagnateurs pour permettre à 81 personnes accompagnées de vivre une journée exceptionnelle à la découverte des sports adaptés dans une ambiance festive.

Un vrai succès plébiscité par tous !

Aide à la vie partagée (AVP)

Depuis le 1er mars 2023, l'aide à la vie partagée (AVP) permet aux habitants des sites des maisons familiales et du Phénix qui en ont exprimé le souhait de réaliser des activités soutenues par leur animateur.

Ces interventions et les activités développées sont très appréciées des participants à l'AVP mais également des professionnels de CLA68 qui voient évoluer leurs accompagnements. Cela permet de partager de nouveaux temps de vie collective, différents des soins et des activités de vie quotidienne habituelles.

Le site des Mésanges, ouvert en octobre 2024, est lui aussi habilité à l'aide à la vie partagée. Sa mise en œuvre s'est traduite fin d'année 2024 par la présentation détaillée de ce dispositif et l'organisation d'un comité de recruteurs parmi les locataires des Mésanges afin de participer activement au choix de l'animateur. Gageons que l'AVP sur le site des Mésanges à Colmar ait autant de succès que sur les deux autres sites !

L'ouverture du site des Mésanges à Colmar

Fruit d'un travail de partenariat de deux années avec Pôle Habitat Colmar-Centre Alsace, le site des Mésanges a ouvert en octobre 2024. Ce site d'habitat inclusif est accompagné par Handicap Services Alister avec une palette de prestations d'accompagnement telles que l'aide à la vie partagée (AVP), d'une coordination SAMSAH et d'un accompagnement en aides humaines par CLA68. Une toute nouvelle équipe, encore en cours de construction a débuté sous la supervision de Hind Kanoun, responsable de ce site et également du site du Phénix à Kingersheim. Cette équipe est d'ores et déjà reconnue par les locataires pour son dynamisme et son adaptation rapide aux situations d'accompagnement. Des débuts très prometteurs !



57

PERSONNES ACCOMPAGNÉES

2023 : 48



58

ACCOMPAGNEMENTS

2023 : 50



19

ENTREES

2023 : 14



8

SORTIES

2023 : 11



49

PROFESSIONNELS

2023 : 46

7. Informations

7.1 Handiconsult ;

7.2 Aides aux aidants ;

7.3 Projets « Nutrition » et « Activités Physiques Adaptées » ;

7.4 Actualisation « Plan bleu ».

7.1 Handiconsult

Handicap Services Alister expérimente depuis le 05 février 2024 un nouveau dispositif « **Handiconsult** » qui vise à :

**« Accueillir et faciliter l'accès aux soins
des personnes adultes en situation de handicap »**

Handiconsult propose :

- une écoute, une **évaluation des besoins** en santé et une **orientation vers les soins adaptés** ;
- un **accompagnement personnalisé lors des consultations** et tout au long de **l'organisation du parcours de santé** ;
- un **travail en réseau** avec les professionnels de santé, les établissements sanitaires et les partenaires du champ médicosocial ;
- des **actions de prévention, de dépistage et d'éducation en santé**.

Pour cela, il s'appuie sur une **équipe dédiée**, composée : d'un **médecin**, **d'infirmières et d'une chargée de projet**.

7.1 Handiconsult



Handicap Services Alister a obtenu **le financement** pour poursuivre cette expérimentation, et **développer davantage ses actions en faveur de l'accès aux soins et la prévention** pour **2 années supplémentaires**.

The flyer for Handiconsult Sud Alsace has a green and blue gradient background. At the top, it says "Handiconsult Sud Alsace" in large, bold letters. Below this, a grey rounded rectangle contains the text "Accueillir et faciliter l'accès aux soins des personnes adultes en situation de handicap". The main body of the flyer contains the text: "Vous êtes adulte et résidez dans le sud du Haut-Rhin, vous **vivez avec un handicap**, et rencontrez des difficultés d'**accès aux soins** ?". Below this, it says "Handiconsult est à votre disposition pour vous aider, quel que soit votre handicap, contactez **Handiconsult** :". A grey rounded rectangle contains the contact information: "du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00", "au 03 89 622 414", and "handiconsult68@alister-autonomie.fr". To the right of this, it says "ou en scannant le QR Code :" followed by a QR code. At the bottom, it says "115 Avenue de la 1ère Division Blindée 68100 MULHOUSE". The footer contains the "handicap services alister" logo and the website "www.handicap-services-alister.com", along with the French Republic logo and the text "Financé par ars" (Agence Régionale de Santé).

7.2 Aides aux aidants

Nous proposons plusieurs actions de **soutien aux proches « aidants »** : Habitats inclusifs et aide humaine dédiée, droit au répit dans les cadre des accueils de jour, mais aussi :

- les « **STAMMTISCHS** » qui réunissent 1 x / mois les aidants et leur proche aidé autour d'un repas convivial et de temps d'échange, encadrés par une bénévole, le neuropsychologue et des AMP/AES pour animer le groupe des « aidés » ;
- le « **RELAYAGE à DOMICILE** », a repris en 2025 grâce au **soutien de l'Assurance Maladie du Haut-Rhin**. Ce dispositif peut se mettre en place à **votre domicile pour relayer/remplacer durant quelques heures** votre proche aidant.

Dès que possible, l'association expérimentera le « **Baluchonnage** », qui permet des relayages à domicile plus long (quelques jours) ;

7.2 Aides aux aidants

- les « **Activités de Sport Adaptés** » qui réunissent les aidants et leur proche aidé, avec un professeur spécialisé de l'association **SIEL BLEU**:
- 1 x / semaine les vendredis de 17h30 à 18h30 sur Mulhouse, dans les locaux de « Ma Salle Vitalité » ;
- projet de proposer **dès janvier 2026, ce type d'action à Colmar**, dans les locaux de l'accueil de jour.

N'hésitez pas à en parler très largement autour de vous

et à solliciter de plus amples informations auprès de notre animatrice bénévole
(Mme Evelyne LAMON).

7.3 Projets « Nutrition » et « Activités Physiques Adaptées »

- ✓ **Plusieurs projets ont été reconduits :**
 - Programme **ALVITAE** (Accueils de Jour Mulhouse et Passerelle) ;
 - **Activités Physiques Adaptées** 1x / semaine.

- ✓ **De nouveaux projets se mettront en œuvre très prochainement :**
 - Recrutement d'un **mi-temps de professeur APA** ;
 - Déploiement du sport adapté individualisé => **Homing Studio / Techno Body** sur site et à domicile, grâce à des équipements spécifiques.

7.3 Projets « Nutrition » et « Activités Physiques Adaptées »



7.4 Plan bleu

Qu'est ce qu'un plan bleu?

Il s'agit du plan global de gestion des risques pour faire face à tout type de crises et de situations sanitaires exceptionnelles qui pourraient impacter un établissement médico-social.

Le Plan Bleu est donc un dispositif essentiel de la gestion des risques et de la qualité des soins et de l'accompagnement en ESSMS.



7.4 Plan bleu

Les **3 objectifs du Plan Bleu** sont :

- ✓ prévoir les risques encourus par l'établissement ;
- ✓ minimiser les dommages si les situations envisagées se produisent ;
- ✓ assurer la continuité et la qualité de service de l'établissement, quelles que soient les circonstances.

Le plan bleu est actualisé une fois par an.

Il a été **mis à jour en août 2025** :

- création et envoi d'un **courriel type en cas de canicule** ;
- mise à jour des **coordonnées téléphoniques** ;
- mise à jour du **parc des véhicules**.

8. Points divers



Calendrier 2026 :

Proposition du calendrier :

Jeudi 26 mars 2026

Jeudi 25 juin 2026

Jeudi 26 novembre 2026